

Note de cadrage

. LE PROJET DE JUMELAGE

A) Le jumelage comme un outil de la politique de voisinage de l'UE et de partenariat privilégié des Etats associés

Le jumelage est un instrument de coopération entre les administrations publiques des États membres de l'Union européenne et les pays bénéficiaires. Les bénéficiaires sont les pays candidats et les pays candidats potentiels à l'adhésion à l'UE, ainsi que ceux couverts par la politique européenne de voisinage.

Plus précisément, dans la région bénéficiaire de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), le jumelage vise à soutenir la transposition, la mise en œuvre et l'application de la législation européenne (l'acquis).

Il est également destiné à partager les bonnes pratiques mises en place dans l'UE avec les administrations publiques bénéficiaires et à encourager des relations durables entre les administrations des pays actuels et futurs de l'UE.

Les projets de jumelage s'articulent autour des objectifs arrêtés par les pouvoirs publics du pays bénéficiaire et les États membres. Ils comprennent un large éventail d'activités mises en œuvre par des experts des États membres et devant aboutir à des résultats.

Deux responsables de projet (un représentant de l'État membre à la tête du projet et un représentant de l'administration bénéficiaire) ainsi qu'un conseiller résident de jumelage (CRJ) constituent la base de tout projet de jumelage. Le CRJ, qui coordonne le projet, est détaché par l'État membre responsable dans l'administration bénéficiaire pendant une période de 12 mois minimum. Le plan de travail d'un projet prévoit généralement des missions d'experts, des formations et des visites de sensibilisation.

B) Le projet de jumelage avec la DIDH

L'**objectif global** du projet est de contribuer au respect des droits humains et la consolidation de la démocratie au Maroc dans le cadre de l'Accord d'association Maroc-UE et le plan d'action.

L'**objectif spécifique** du projet est de contribuer à cet objectif par le renforcement des capacités des DIDH d'exercer son rôle de Protection et Promotion des droits de l'homme.

Pour atteindre cet objectif particulier, ont été accordées les **résultats obligatoires** suivantes :

1. Renforcement institutionnel de la DIDH sur la base de la mise en œuvre de un système de gestion et direction axée sur les résultats, ce qui favorise la répartition des responsabilités et clarifiant les responsabilités.

2. Renforcer les capacités techniques de DIDH d'exercer leurs fonctions statutaires. Ce résultat comporte quatre volets différenciés, en fonction des capacités techniques concernés :

2.1 Renforcer les capacités techniques du pool d'experts juridiques.

2.2 Collaboration avec le processus d'harmonisation de l'arsenal juridique marocaine sur les développements constitutionnels et les réglementations internationales, selon les différents recommandations des organes de traites.

2.3 Renforcement des capacités des DIDH à promouvoir la intégration des droits de l'homme dans le programmes et politiques publiques, en particulier dans la participation des différents ministères dans les rapports périodiques et le suivi des recommandations formulées par les organes de traites des droits de l'homme.

2.4 Le renforcement des capacités de la DIDH pour assurer le suivi et l'évaluation de la PANDH.

Pour atteindre ces résultats sont prévus cinq **blocs d'activités**, dans le contenu suivant :

- Consolidation organisationnelle du DIDH
- Le renforcement des capacités techniques du personnel DIDH
- La collaboration dans le processus d'harmonisation de la législation nationale marocaine selon le Droit International de Droits de l'homme et des innovations constitutionnelles de 2011
- La promotion de l'intégration des droits de l'homme dans les politiques publiques
- La promotion du suivi et l'évaluation de la PANDH

Ces activités sont réalisées grâce à un équipe des experts marocaines et équipe européenne d'experts, conduisant à des **résultats** suivants :

- Manuelle de procédures de DIDH des fiches-métier concernant les postes d'emplois dans le DIDH et un système d'information et la gestion de la DIDH
- Plan de formation du personnel de la DIDH et six mois de formation intensive du personnel de la DIDH et les ministères impliqués
- L'élaboration de six guides thématiques sur l'approche des droits de l'homme dans les politiques publiques
- Une série d'études sur les réformes juridiques appropriées dans l'arsenal juridique marocain selon les recommandations des organes de traités des droits de l'homme.
- Un système d'indicateurs de suivi et d'évaluation du PAN

